

En exercice : 28

Présents : 15

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 10

Date de la convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ

Mme M. DENIS

M. P. ROUAULT

M. H. LHERMITTE

M. J.C. ROUAULT

Mme C. GASTÉ

M. R. SURCOUF

M. G. CRESPIEN

Mme BOISNARD

SUPPLENANT : M. B. GUITTON

POUVOIRS : de M. H. DEPOUEZ à Mme K. BOISNARD

de M. K. BETTAL à M. J.C. ROUAULT

EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN Mme N. BRIAND

Mme N. LEFEBVRE-BERTIN

M. K. BETTAL

M. P.M. NANA

Mme C. MASSART

Mme B. MILLET

M. H. DEPOUEZ

Mme I. SIMONESSA

SOLDE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POMME D'API

Madame Karine BOISNARD, Vice-Présidente de la compétence « Action Sociale » propose au Comité Syndical d'octroyer le solde 2024 de la subvention à l'association "Pomme d'Api" sise à Pacé au titre de l'aide au fonctionnement.

Monsieur le Vice-Président présente au Comité Syndical la proposition suivante : 5 804.12 €

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au C/6574 du budget 2025 "Action Sociale".

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décident de verser le solde 2024 soit 5 804.12 €.
- Autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor ou en cas d'absence Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

sa réception en Préfecture le2025,

sa notification le2025,

sa publication le2025

Le Président.

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président.